

DECISION DU MAIRE

Signature d'une convention avec Marie dans le cadre de la manifestation « Vacances au musée du 24 au 28 octobre 2022

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-3 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal 64-2022 en date du 19 septembre 2022, portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,
VU l'arrêté 97-2022 portant délégation de fonction à M. J. Timon

Considérant que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers évènements.

DECIDE de signer une convention avec l'artiste plasticienne Marie KUKLOVA, domiciliée au 2 rue du Pré de la Motte – 14370 Argences, pour l'animation d'ateliers de pratique artistiques au musée Alfred-Canel, Dans le cadre de la manifestation « Vacances au musée », qui se dérouleront du 24 au 28 octobre 2022.

Pour la somme de 1075 € (mille soixante-quinze euros), comprenant la préparation, les interventions auprès du public et les frais de déplacement.

Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 14 septembre 2022

Pour le Maire, par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine, du tourisme et de
l'animation

